ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat-SAIO
DSDEN du Bas-Rhin
DSDEN du Haut-Rhin

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de la formation
et du développement

Mise à jour : 23/03/26

Procédures et modes d'emploi : C01

Les parcours diversifiés du collège

3ème prépa métiers et 3ème de l'enseignement agricole

Les « parcours diversifiés » en 3ème offrent, sans constituer des filières, des réponses appropriées aux besoins et aux capacités des élèves. Afin que tous les collèges puissent bénéficier de la diversification des parcours, les DSDEN communiqueront aux établissements un quota de référence de demandes de 3ème prépa-métiers.

Les 3ème prépa métiers et 3ème agricole ont pour objectif d'accompagner les élèves volontaires dans la construction de leur projet de poursuites d'études vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage.
Il s'agit :

- de redonner confiance à des élèves peu adaptés à la scolarité classique en collège,
- d'élaborer avec les élèves un parcours personnel et professionnel,
- d'assurer un accompagnement individuel,
- de préparer l'orientation de fin d'année dans la perspective d'intégrer la voie professionnelle.

Ces orientations sont envisagées dès le conseil de classe du 2nd trimestre et la familiarisation avec le(s) lieu(x) d'affectation demandé(s) est préparée dès le mois de février : contact de l'établissement d'origine avec le ou les établissement(s) d'accueil, immersion des élèves, information renforcée des parents ou responsables légaux. Les élèves et leurs parents peuvent être amenés à rencontrer le PSYEN-CO, pour avis, avant les commissions d'admission qui se déroulent en mai.

1. Classe de 3ème prépa-métiers

Ref : décret n° 2019-176 du 7 mars 2019

Contenus
La formation comporte des enseignements communs et complémentaires, des séquences d'observation et des stages en milieu professionnel et des périodes d'immersion dans des lycées, dans des centres de formation d'apprentis ou dans des unités de formation par apprentissage.
Contenu de la formation :
30 h par semaine :
25 h d'enseignement général dont deux langues vivantes,
5 h d'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles,
en plus de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire, 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion à l'appréciation de l'équipe pédagogique en lien avec le projet personnel de l'élève.

Les membres de l'équipe pédagogique "sont chargés d'accompagner les élèves dans la construction de leur projet professionnel, pendant les stages et les périodes d'immersion". Le chef d'établissement désigne, au sein de l'équipe pédagogique, "des référents chargés chacun d'effectuer le suivi personnalisé de deux à quatre élèves, comprenant des visites sur les lieux de stages et de périodes d'immersion".

Poursuite d'études
Les élèves choisiront majoritairement la voie de la seconde professionnelle en lycée ou par apprentissage.

Admission
Les élèves concernés sont repérés dès le 2ème trimestre ; le professeur principal prend contact avec chaque famille pour l'informer de cette possibilité.

Le contact entre les chefs d'établissement d'origine et d'accueil permet de préparer les élèves à leur éventuelle affectation **(attention aux dates limites)** :

- les principaux de collège font parvenir, à partir du conseil de classe du 2ème trimestre et jusqu'à la date limite prévue, au(x) chef(s) d'établissement support de la (des) classe(s) de 3ème prépa-métiers demandée(s), les dossiers de candidature *(formulaires C11, C12bis et C12ter du Guide académique des procédures)* de leurs élèves ainsi que les bulletins des deux premiers trimestres de 4ème ;
- **il est fortement recommandé que les candidats soient accueillis durant une journée d'immersion** dans une classe de troisième prépa-métiers jusqu'à fin avril.
- Les établissements d'origine saisissent les candidatures de leurs élèves sur le site du rectorat de Strasbourg via ARENA (*Scolarité 2nd degré/application locale de gestion/3ème prépa-métiers*) dans les délais impartis. **Ils ne saisissent que les vœux pour une 3PM/EA du même département** ; pour un vœu dans un lycée de l'autre département, le dossier est à transmettre :
  - Pour le 67 à polelycee67voie professionnelle@ac-strasbourg.fr
  - Pour le 68 à pole.lycee68@ac-strasbourg.fr

L'affectation en classe de 3ème prépa-métiers des établissements publics est prononcée par l'IA-DASEN, sur proposition de la commission d'admission départementale.

- Les établissements d'accueil apportent à la commission les dossiers de tous les candidats.

2. Classe de 3ème de l'enseignement agricole

Les élèves issus de classes de quatrième générale qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace, de la protection de l'environnement et des services en milieu rural, peuvent opter pour une orientation vers une 3ème de l'enseignement agricole.

Contenus
29 h par semaine :
20 h d'enseignement général dont une langue vivante,
7 h pratique interdisciplinaire associant l'enseignement des sciences et techniques professionnelles avec les autres disciplines d'enseignement général,
2 h d'accompagnement personnalisé,
1 à 3 semaines de stage en entreprise et 1 à 3 semaines thématiques (dans la limite de 4 semaines prises sur la scolarité).

Poursuite d'études
Après la classe de 3ème de l'enseignement agricole, les élèves peuvent s'orienter vers un CAP agricole (CAPA), un CAP, une seconde professionnelle ou, le cas échéant, une seconde générale et technologique. Dans les faits, la majorité des élèves s'oriente vers un CAPA ou une seconde professionnelle, que ce soit en formation initiale scolaire ou par la voie de l'apprentissage. Les CAPA et les secondes professionnelles agricoles sont proposés dans les lycées agricoles et donnent accès respectivement à une insertion professionnelle ou à une poursuite d'études, notamment vers le baccalauréat professionnel en trois ans. La voie de l'apprentissage constitue également une modalité de formation possible, en CAPA ou en seconde professionnelle. Elle s'adresse à des jeunes souhaitant s'engager plus rapidement dans le monde professionnel. Dans ce cadre, il n'y a pas d'affectation via une procédure académique : les élèves et leur famille doivent prendre contact avec un CFA ou la Chambre régionale d'agriculture afin de rechercher une entreprise d'accueil. La seconde générale et technologique représente une possibilité pour certains élèves. À ce titre, les établissements agricoles proposent notamment l'enseignement optionnel « Écologie, agronomie, territoire et développement durable » (EATDD), spécifique à leur offre de formation. L'affectation en seconde générale et technologique ou en seconde professionnelle s'appuie sur l'application Affelnet. Les élèves peuvent accéder aux établissements publics relevant des deux ministères, dans les mêmes conditions. Les niveaux d'exigence et les attendus des formations sont comparables, qu'elles relèvent du ministère chargé de l'agriculture ou de l'éducation nationale.

Admission
Un entretien d'information et d'orientation auprès des établissements agricoles concernés est vivement conseillé pour mieux adapter les parcours de formation.

La saisie des vœux s'effectue selon les mêmes modalités et sur la même application que les vœux 3 PM.

L'affectation en classe de 3ème agricole est prononcée par l'IA-DASEN, sur proposition de la commission d'admission du lycée agricole.

Etablissements publics accueillant une 3ème prépa-métiers

BAS-RHIN :
Lycée Charles Goulden – BISCHWILLER
Lycée Xavier Nessel – HAGUENAU
Lycée Siegfried - HAGUENAU
Lycée Alexandre Dumas – ILLKIRCH
Lycée Le Corbusier – ILLKIRCH
Lycée Paul Emile Victor – OBERNAI
Lycée Camille Schneider – MOLSHEIM
Lycée Louis Marchal – MOLSHEIM
Lycée Georges Imbert – SARRE-UNION
Lycée Jules Verne – SAVERNE
Lycée Aristide Briand – SCHILTIGHEIM
Lycée Emile Mathis – SCHILTIGHEIM
Lycée Schweisguth – SELESTAT
Lycée Jean-Baptiste Schwilgué – SELESTAT
Lycée Jean Geiler – STRASBOURG
Lycée Marcel Rudloff – STRASBOURG
Lycée Louis Couffignal _ STRASBOURG
Lycée Stanislas – WISSEMBOURG

HAUT-RHIN :
Lycée Jean-Jacques Henner – ALTKIRCH
Lycée G. Eiffel – CERNAY
Lycée Blaise Pascal – COLMAR
Lycée Théodore Deck – GUEBWILLER
Lycée Ettore Bugatti – ILLZACH
Lycée Lazare de Schwendi – INGERSHEIM
Lycée professionnel Joseph VOGT – MASEVAUX
Lycée Lavoisier - MULHOUSE
Lycée Roosevelt – MULHOUSE
Lycée Stoessel – MULHOUSE
Lycée Jean Mermoz – SAINT-LOUIS
Lycée Louise Weiss – SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Lycée Pointet - THANN
Lycée Amélie Zurcher – WITTELSHEIM

Etablissements publics accueillant une 3ème Enseignement Agricole

BAS-RHIN :
Lycée agricole – Erstein

HAUT-RHIN :
Lycée agricole – Rouffach
Lycée agricole - Wintzenheim